



## Charte pour une éthique municipale à Nice

Nous aimons Nice, mais souvent nous avons honte pour notre ville. Celle-ci traîne l'héritage pesant du médecinisme : clientélisme, corruption, discrimination, non-respect des libertés individuelles et des droits fondamentaux, perte totale de valeurs et de priorités d'actions. Depuis plusieurs décennies, souvent, les politiques menées à Nice ont été marquées par un manque d'éthique.

**La liste ViVA! présente ici 15 engagements permettant, a minima, de restaurer une véritable éthique municipale à Nice :**

**1.** La Ville de Nice cessera d'honorer, célébrer ou attribuer des noms de rues à des personnalités ayant été condamnées pour des faits liés à la corruption, ayant tenu des propos racistes ou discriminatoires, ou ayant commis des actes répréhensibles.

**2.** La Ville de Nice cessera toute forme de stigmatisation ou de ségrégation de parties de la population, et cessera toute politique visant à alimenter les peurs et à favoriser la délation. Nous favoriserons l'émergence, à Nice, d'un « bien vivre ensemble ».

**3.** La Ville de Nice instaurera la parité femme-homme pour règle de toute instance existante ou à créer, y compris pour les présidences de commissions ou autres responsabilités.

**4.** La Ville de Nice respectera le plein exercice des droits de l'opposition, prises de paroles lors du conseil municipal, etc.

**5.** Nous garantirons la plus grande transparence concernant l'usage des fonds publics, les marchés et subventions.

**6.** Nous garantirons la plus grande transparence concernant l'attribution des logements sociaux et des places en crèche.

**7.** Nous garantirons la plus grande transparence concernant les décisions du conseil municipal, du conseil et du bureau métropolitains.

**8.** Nous garantirons la plus grande transparence concernant l'intégralité des indicateurs de sécurité, de pollutions et de santé publique, et plus largement l'accès aux données publiques.

**9.** Les élu-es devront respecter la laïcité, la liberté de culte et de conscience et une stricte neutralité en matière religieuse durant l'exercice de leur mandat municipal et/ou métropolitain.

**10.** Les élu-es devront rendre public leur patrimoine en début et fin de mandat, l'usage de leurs indemnités et l'effectivité de leurs présence et participation aux commissions et conseils municipaux.

**11.** Tout-e élu-e ViVA! au conseil municipal et/ou métropolitain n'exercera aucun autre mandat électif.

**12.** Tout-e élu-e ViVA! au conseil municipal et/ou métropolitain n'exercera pas plus de deux mandats consécutifs.

**13.** Tout-e conseiller·ère municipal·e mis·e en examen pour un délit d'atteinte à la probité dans l'exercice de ses fonctions d'élu·e sera suspendu·e.

**14.** Tout-e conseiller·ère municipal·e condamné·e définitivement pour un délit d'atteinte à la probité se verra retirer ses délégations.

**15.** Nous garantirons aux citoyennes et aux citoyens non seulement un pouvoir de contrôle, mais d'être partie prenante tant de l'élaboration, de la décision, de la mise en œuvre que de l'évaluation des politiques municipales.

*Nice, vendredi 31 janvier 2020  
Liste ViVA! Démocratie - Écologie - Solidarité*